

MODE D'EMPLOI DE LA FICHE DE SYNTHÈSE DU BILAN DIAGNOSTIC KINESITHERAPIQUE

PREAMBULE :

La nomenclature des actes de masso-kinésithérapie inscrite au titre XIV de la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP) prévoit l'élaboration par le masseur kinésithérapeute d'un bilan diagnostic kinésithérapique et de fiches synthétiques initiales, intermédiaires ou finales de ce bilan.

Le document qui vous est ici présenté est un modèle de fiche de synthèse qui permet la réalisation de ces trois fiches.

Cette fiche de synthèse est un résumé des bilans. Elle est conçue pour être commune à tous les types de bilans, qu'elle ne remplace en aucun cas.

C'est un outil de coordination des masseurs kinésithérapeutes avec les médecins prescripteurs et avec le service médical de

l'assurance maladie auquel une copie doit être adressée en cas de proposition de renouvellement du traitement.

Elle est également tenue à la disposition des patients.

Ce document s'inspire des travaux de l'Association française pour la recherche et l'évaluation en kinésithérapie (AFREK, site Internet : www.afrek.com) et a été réalisé par un groupe de travail associant des masseurs kinésithérapeutes libéraux et des représentants administratifs et médicaux de l'assurance maladie. Il a aussi été présenté aux représentants des généralistes libéraux.

1. FICHE DE SYNTHÈSE DU BILAN DIAGNOSTIC KINESITHERAPIQUE :

Bilan diagnostic kinésithérapique (BDK) : Acte intellectuel du masseur kinésithérapeute qui résulte du bilan proprement dit des déficits structurels et fonctionnels, enrichi d'un pronostic fonctionnel, d'objectifs et de propositions thérapeutiques.

Fiche synthétique ou fiche de synthèse du BDK : C'est une synthèse du BDK qui est transmise au médecin prescripteur, au service médical de l'assurance maladie en cas de proposition de renouvellement du traitement et tenue à disposition du patient selon les dispositions de la NGAP (2e partie, titre XIV, chapitre 1, section 2).

Elle peut prendre trois formes :

- **La fiche de synthèse initiale** réalisée par le M.K en début de traitement.
- **La fiche de synthèse intermédiaire** réalisée en cours de traitement, le plus souvent à l'occasion d'une proposition de renouvellement. Elle apporte un éclairage sur l'état du patient à un moment donné.
- **La fiche de synthèse finale** rédigée en fin de traitement. C'est le compte rendu du traitement.

2. MODALITE DE REMPLISSAGE DES RUBRIQUES DE LA FICHE DE SYNTHÈSE :

• RENSEIGNEMENTS SOCIO ADMINISTRATIFS

Ils permettent l'identification indispensable du patient et du prescripteur, conférant pleinement le rôle de document de liaison à cette fiche de synthèse.

• PRESCRIPTION ET INDICATION MEDICALE

Ces rubriques donnent des indications sur la prescription (date, prescription quantitative du médecin), précisent l'indication médicale et si une prise en charge kinésithérapique a eu lieu antérieurement.

• BILAN

- **Déficits structurels** : bilan des déficiences ou anomalies de structures (articulaires, musculaires, douleurs).
- **Déficits fonctionnels** : bilan des incapacités ou dysfonctions.
- **Autres problèmes identifiés par le masseur kinésithérapeute** : concerne les problèmes autres que les déficits structurels ou fonctionnels, associés à la pathologie pouvant interférer avec le traitement ou les résultats. Par exemple faiblesse généralisée et manque d'endurance.

• DIAGNOSTIC KINESITHERAPIQUES ET OBJECTIFS

À partir des résultats du bilan, le masseur kinésithérapeute pose son diagnostic et fixe les objectifs du traitement.

Le bilan est le reflet de l'état du patient, les objectifs devant s'adapter à cet état.

Exemple d'objectifs : récupération de l'état antérieur, préservation des capacités existantes, soins palliatifs.

• PROTOCOLE THERAPEUTIQUE

Le masseur kinésithérapeute indique le nombre et le rythme des séances, fixés par le prescripteur ou lui-même, le lieu de réalisation des soins (au cabinet, à domicile, en établissement), si le travail est effectué en groupe, les techniques mises en œuvre, en particulier le recours à la balnéothérapie (bassin ou piscine).

Il indique la date de la première séance faisant suite à la prescription médicale.

• CONSEILS

Le masseur kinésithérapeute indique les conseils éventuellement délivrés à son patient au cours du traitement.

• PROPOSITIONS CONSECUTIVES

Il s'agit des propositions faites par le masseur kinésithérapeute, notamment :

- poursuite du traitement,
- fin de traitement au terme normal de la prescription avec éventuellement exercices d'entretien et de prévention,
- arrêt du traitement sur décision :
 - soit du masseur kinésithérapeute par modification des données de la pathologie initiale ou manque de participation et d'investissement du patient ;
 - soit à la demande du médecin ;
 - soit par abandon du patient.

• COMMENTAIRES

Le masseur kinésithérapeute indiquera ici tout élément qu'il jugera utile pour informer ses correspondants sur le patient, le traitement, l'évolution, etc.

• DATE, NOM, CACHET ET SIGNATURE

Ces éléments indispensables permettent d'identifier le masseur kinésithérapeute et engagent sa responsabilité.

FICHE DE SYNTHÈSE DU BILAN-DIAGNOSTIC KINÉSITHÉRAPIQUE

RENSEIGNEMENTS SOCIO-ADMINISTRATIFS

Patient : Nom _____ Prénom _____ Téléphone _____ Sexe _____ Date de naissance / âge _____
 N° Sécurité Sociale _____
Prescripteur Docteur _____ Adresse / Téléphone _____

PRESCRIPTION _____ Date de prescription _____ S'agit-t-il d'une prescription quantitative ? Oui Non

INDICATION MÉDICALE _____ Y a-t-il eu des séances de kinésithérapie antérieures pour cette indication Oui Non Ne sait pas

INTITULÉS	£ FICHE INITIALE Date	£ INTERMÉDIAIRE £ FINALE Date
Bilan des déficits structurels - articulaire..... - force musculaire..... - douleurs Bilan des déficits fonctionnels Autres problèmes généraux identifiés par le MK Objectifs - à court terme..... - à moyen terme..... - à long terme..... Diagnostic kinésithérapique Protocole thérapeutique Nombre Rythme des séances..... Lieu des séances..... Travail de groupe Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Techniques..... Date de première séance..... Conseils Propositions consécutives Commentaires		
Date	Nom du masseur-kinésithérapeute et cachet	Signature